Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Service des automobiles renonce au logiciel Bistrada et l'Etat obtient le remboursement des sommes engagées

Le Canton renonce au logiciel Bistrada initialement destiné à moderniser l'informatique du Service des automobiles et de la navigation. L'unité de la société bernoise Bedag qui développe ce logiciel a dû abandonner ce projet, amenant le Canton à chercher une autre solution. L'Etat a obtenu le remboursement des sommes déjà engagées. Ce contretemps ne remet pas en cause l'étroite collaboration entre l'informatique de l'Etat de Vaud et la société bernoise.

A la suite d'un appel d'offres, un mandat de réalisation a été attribué à la société Bedag Informatik en décembre 1999 pour renouveler l'informatique du Service des automobiles et de la navigation. Ce choix se justifiait notamment par l'informatisation réussie du Registre foncier par la même société. Les services des automobiles vaudois, valaisan et bernois entendaient recourir à ce produit baptisé "Bistrada". Bedag estimait pouvoir livrer ce logiciel dès le 1er janvier 2001, puis a reporté le délai au 1er août 2001. Confrontée à des difficultés techniques, la société a ensuite parlé de 2004-2005.

Le développement de Bistrada était confié à une unité de Bedag sans lien avec celle concernée par la mise en ?uvre de l'accord de collaboration entre l'informatique vaudoise et la société bernoise sur lequel le Grand Conseil s'est prononcé en novembre 2000.

Une étude menée par les cantons concernés et Bedag a conclu en janvier dernier à l'abandon de Bistrada. Tout comme les cantons du Valais et de Berne, le Service des automobiles étudie plusieurs solutions de remplacement. Le logiciel actuel permettra d'assurer la transition à court terme.

Dans l'étude de solutions de remplacement, l'Etat se fixe comme objectif de ne pas dépasser l'enveloppe financière votée par le Grand Conseil en octobre 1999. Conformément au contrat, la Bedag s'engage à rembourser à l'Etat de Vaud l'intégralité des sommes engagées, soit plus d'un million de francs et à verser une indemnité conventionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mars 2001

Charles Favre, chef du Département des finances, 021 316 20 00 Jean-Jacques Rège, chef du service des automobiles et de la navigation, 021 316 88 01